

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

# RAPPORT d'activité 2012



**SAUVONS  
L'EAU!**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Au 1<sup>er</sup> mars 2013)

**Président** : Laurent Fayein - **1<sup>er</sup> Vice-Président** : Pascal Bonnetain - **2<sup>e</sup> Vice-Président** : Jean-Marc Fragnoud

**Représentants des collectivités territoriales** : Joël Abbey, Pascal Bonnetain, Vincent Burroni, Pierre Hérisson, Alain Chabrolle, Jean-Paul Mariot, Hervé Paul, Antoine Orsini, Louis Pouget, Gilles Vincent

**Représentants de l'État** : Anne-France Didier, Françoise Noars, Marc Challeat, Gilles Pelurson, Pierre Yves Andrieu, Bernard Moncéré, Michel Delarbre, Christophe Jacquinet, Jean-Pierre Chomienne, Olivier Laroussinie, Patrick Strzoda, Marc Papinutti

**Représentants des usagers, organisations professionnelles et personnes qualifiées** : François Coste, Dominique Destainville, Loïc Fauchon, Jean-Marc Fragnoud, Didier Rocrelle, Patrick Jeambar, Jean Raymond, François Lavrut, Patrick Sambarino, Jean-Michel Palazzi, Francis Papazian, Claude Roustan

**Représentants du personnel de l'agence** : Jean-Jacques Maynard, Pascal Gerin

Edité en mars 2013  
par l'agence de l'eau  
Rhône Méditerranée Corse

©Photos en couverture :  
Palombaggia-Corse – Y Gouguenheim

Édito ..... p. 3

2012, sur le terrain ..... p. 4

**LES AIDES DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE** ..... p. 6

**Les aides dans le bassin Rhône-Méditerranée**

Mise en conformité de l'assainissement des eaux usées :  
l'heure du rural sonne ..... p. 8

Industrie : une année historique ..... p.10

La libération des captages d'eau potable  
des pesticides et des nitrates s'accélère ..... p.12

Economies d'eau :  
la chasse au gaspillage décolle ..... p.14

Premiers succès  
dans la restauration des milieux ..... p. 16

Plan Rhône : lancement d'études structurantes  
pour mieux connaître le fleuve ..... p. 18

**Les aides dans le bassin de Corse**

Avec 11,5 M€ d'aides l'assainissement accélère  
son rattrapage structurel en Corse ..... p. 20

**LES REDEVANCES** ..... p. 22

Plus de justice fiscale ..... p. 23

**LA GOUVERNANCE LOCALE** ..... p. 25

Les SAGE ont le vent en poupe ..... p. 26

**LA COOPÉRATION INTERNATIONALE** ..... p. 28

Le boom de la coopération décentralisée se confirme ..... p. 29

**LA CONNAISSANCE** ..... p. 31

Le climat change : l'agence chasse le gaspillage ..... p. 32

L'état des eaux maintenant sur smartphone ..... p. 33

**LES RESSOURCES DE L'AGENCE** ..... p. 34

Favoriser la mobilité et la formation .....  
pour s'appuyer sur les forces existantes ..... p. 35

# ÉDITO



▶ Martin Guespereau,  
directeur général de l'agence de l'eau  
Rhône Méditerranée Corse



▶ Laurent Fayein,  
président du Conseil d'administration  
de l'agence de l'eau  
Rhône Méditerranée Corse

## Ensemble, sauvons l'eau

L'homme aime l'eau. Il se passionne même pour elle. Mais il a commis quelques excès qui lui coûtent très cher aujourd'hui. A l'heure de mettre ce rapport sous presse les crues ont encore endeuillé les fleuves côtiers de la Méditerranée française, par une pluie d'hiver. La déformation des rivières à force d'inconscience et de gestion chacun pour soi, s'enfermant derrière ses digues, a provoqué un désastre, humain et environnemental. Qui parle de l'enfoncement des rivières et des piles de ponts ou de berges qui s'effondrent, parce qu'on a emprisonné les sédiments derrière un des 20000 seuils de nos bassins, parce qu'on a privé la rivière de son espace de liberté? Qui parle des nappes qui s'enfoncent jusqu'à s'épuiser? Qui parle des poissons mis à sec par surpompage ou dérivation des rivières? Les captages pollués coûtent aussi extrêmement cher aux Français : plus de 400 M€/an !

L'agence de l'eau veut le faire savoir et elle a lancé la première appli pour smartphone sur les rivières pour qu'on sache tous, kayakistes, pêcheurs, baigneurs, élus, agriculteurs, la qualité de l'eau dans chaque territoire. La moitié des rivières est en bon état...

La rupture avec la nature n'est pourtant pas consommée et l'agence de l'eau croise dans son parcours ces héros du quotidien qui ont décidé d'agir et à qui on doit des résurrections de rivière. La nature répond vite : depuis que les stations d'épuration des grandes villes et des industries sont aux normes et que les phosphates sont bannis des lessives la pollution organique a été divisée par 10 en 20 ans et les poissons reviennent. Depuis 10 ans que les remises en eau des bras morts du Rhône ont commencé, les poissons d'eaux vives reviennent aussi.

Ce bien commun est un levier économique pour nos territoires. Avec son nouveau programme (2013-18) l'agence de l'eau génère 10 Mds € de travaux sur 6 ans et soutiendra 10000 emplois, notamment dans le rural. L'investissement industriel et agricole pour l'eau ne s'est jamais mieux porté ces dernières années qu'en 2012 : La protection des captages d'eau potable a progressé autant en 2012 que pendant les 3 années précédentes réunies (56 % des captages Grenelle ont reçu des MAE) et les industriels ont remporté un niveau historique d'aides (32 M€) pour leurs investissements de dépollution.

L'eau rime avec solidarité. Solidarité ici entre les territoires, solidarité là-bas grâce à la coopération décentralisée. Le nouveau programme consacre une augmentation de 50 % des aides de l'agence pour le rural à 100 M€/an et prévoit d'atteindre le « 1 % » de la loi Oudin Santini pour la coopération internationale en 2015.

En tout cela, forçons une volonté commune, poursuivons la mobilisation pour qu'ensemble nous sauvions l'eau.

# ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS...



**12 au 17 mars :** 6<sup>e</sup> Forum Mondial de l'Eau à Marseille. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est la plus représentée, avec 18 membres des comités de bassin et 60 agents présents. Elle intervient dans 22 événements officiels, proposant des solutions sur les économies d'eau, la coopération décentralisée, la restauration des cours d'eau ou encore l'adaptation au changement climatique. Des engagements sont pris : 100 collectivités des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse signent le Pacte d'Istanbul sur un total de 1100 signataires au niveau mondial ; les agences de l'eau s'engagent à porter leur effort au titre de la coopération décentralisée à 1% de leurs recettes d'ici 2015, et à se préoccuper de l'accès à l'eau potable en France pour les SDF et les gens du voyage.



Side-event sur le thème de l'hydroélectricité

## Assainissement

**février :** les travaux des stations d'épuration de Bastia démarrent. Bastia Nord est requalifiée en bassin d'orage et toutes les eaux usées rejoindront Bastia Sud, une station neuve d'une capacité de 124 000 équivalent-habitants.

**30 juin :** Belleville-sur-Saône (69) inaugure sa nouvelle station de traitement des eaux usées. D'une capacité de 25 600 équivalent-habitants, elle respecte les exigences de rejet dans la Saône (classée en zone sensible) notamment en matière de phosphore et d'azote.



## Protection des captages d'eau

### Lutte contre les pollutions par les pesticides

**mai :** une trentaine d'agriculteurs d'Agnin (38) et le SIGEARPE (Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Roussillon, du Péage et des Environs) s'engagent à réduire l'usage des engrais sur 200 ha de prairies, soit 2/3 de l'aire d'alimentation du captage. Le syndicat embauche également un animateur commun à deux autres captages.

**septembre :** deux coopératives de Lézan (30) réalisent la première vinification écologique des 250 ha de vignes converties au bio sur l'aire d'alimentation du captage de la commune. 50 % de la surface agricole de l'aire d'alimentation de captage est aujourd'hui en agriculture biologique.



**octobre :** le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Mâconnais (71) protège deux captages prioritaires à Montbellet et Farges-lès-Mâcon qui alimentent au total 9 000 habitants. L'agence finance à hauteur de 80 % les mesures agro-environnementales et les acquisitions foncières nécessaires. Les communes réalisent également un plan de désherbage sans pesticides.

## Partage de la ressource et économies d'eau

**4 octobre :** signature de 5 contrats de canal du Vaucluse. L'engagement des partenaires prélevant dans la Durance permettra à terme de restituer 30 Mm<sup>3</sup> d'eau par an.



**janvier :** les travaux démarrent à la Bambouseraie d'Anduze (30) pour étanchéifier son canal d'irrigation et mettre en place des compteurs d'eau. Résultat : une économie de 1 Mm<sup>3</sup> d'eau par an sur le bassin versant des Gardons. La Bambouseraie s'engage aussi dans un programme de recherche de ressources de substitution pour la période d'étiage afin de limiter encore ses prélèvements dans les Gardons.

## Dépollution industrielle

**septembre :** le programme de recherche Métaldex entre l'université et les industriels de Franche-Comté s'achève. Il réussit à transférer du laboratoire à l'usine des solutions innovantes de dépollution : des abattements supplémentaires de 50 à 100 % sont obtenus sur les métaux pour les stations de détoxication des entreprises de traitement de surface partenaires.



**octobre :** la société Cheddite installée à Bourg-lès-Valence (26) s'engage à modifier sa chaîne de production et à arrêter le traitement de surface entraînant ainsi une suppression totale du nickel rejeté (9,15 kg/an). Opération de 415 000 euros financée à 50% par l'agence.

## Connaissance

**6 juillet :** l'agence organise avec la Direction Interrégionale de la mer Méditerranée sa 2<sup>e</sup> conférence sur l'état de santé de la mer Méditerranée à Marseille. Elle annonce qu'elle va investir 600 millions d'euros dans son 10<sup>e</sup> programme pour préserver la mer Méditerranée.

**19 septembre :** le séminaire « Eau et changement climatique » de l'agence réunit 300 experts et acteurs de l'eau et dresse l'état des incidences sur la gestion

## Restauration des milieux

**février :** la ville d'Antibes et le Conservatoire d'espaces naturels PACA acquièrent 2,8 hectares de zones humides avec l'aide de la SAFER et mettent en place un plan de gestion sur ce territoire qui améliore l'expansion des crues et la protection des espèces protégées.

**mars :** le barrage de Carabotte (34) ouvre la porte aux grands migrateurs. Haut de 3,5 m, il s'équipe d'une passe à poissons adaptée à l'alose et à l'anguille.

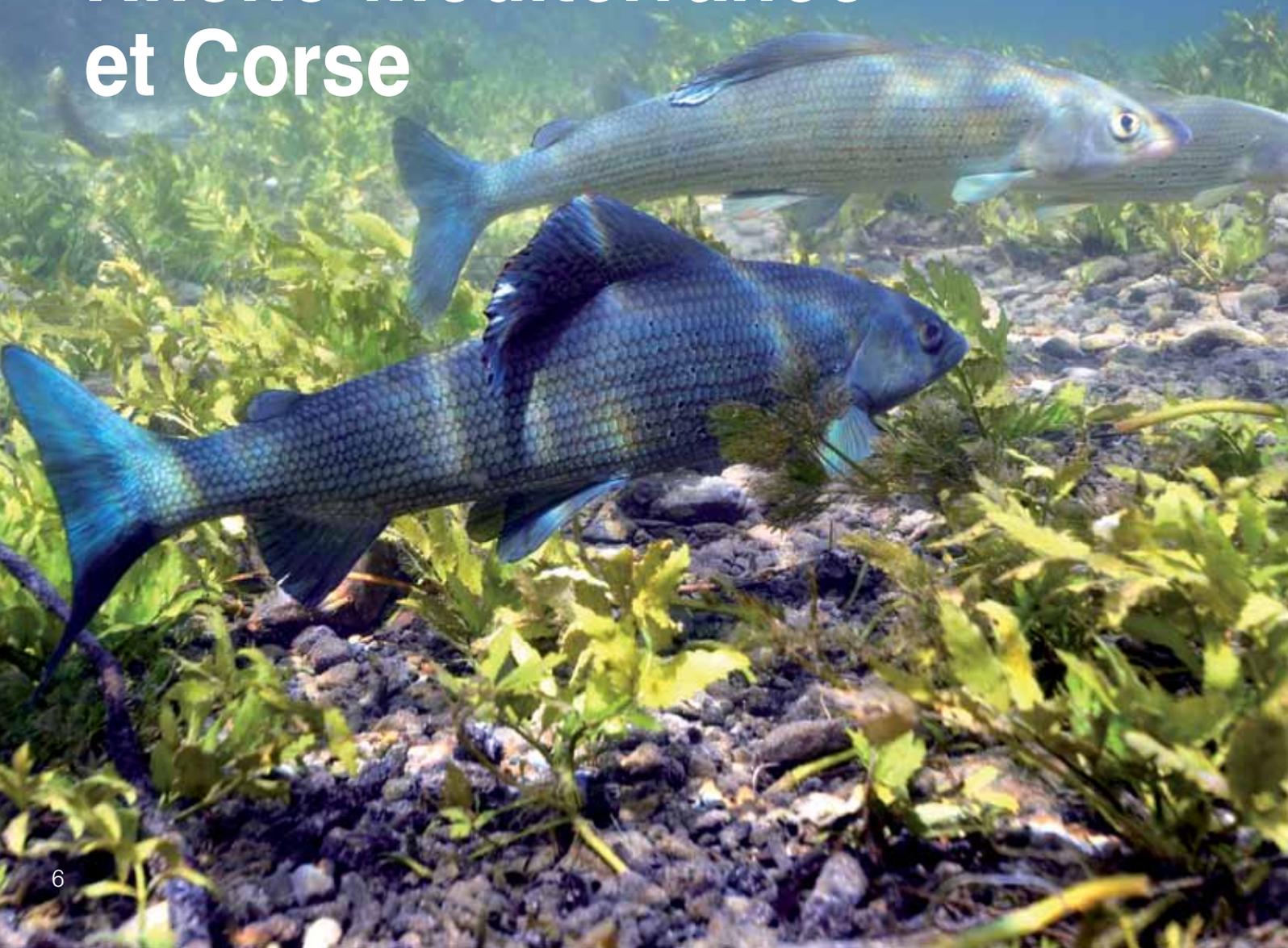
**4 juillet :** réouverture du Bas-Gardon (30) aux poissons migrateurs avec la mise en eau de la passe à poissons du seuil de Comps, à la confluence avec le Rhône. L'alose, l'anguille et la lamproie, 3 espèces menacées, accèdent d'un coup à 14 km supplémentaires de cours d'eau et retrouvent le pont du Gard pour la première fois depuis 60 ans.



de l'eau : le Rhône perdra 30 % de son débit d'ici 2050 et la Méditerranée sera le point chaud du changement climatique avec 60 % de précipitations en moins prévues en été en 2080.

**novembre :** l'agence lance, à l'initiative des comités de bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, une consultation publique sur les grands enjeux de la politique de l'eau en vue de la révision du SDAGE en 2016.

# LES AIDES dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse





La Bléone (04)

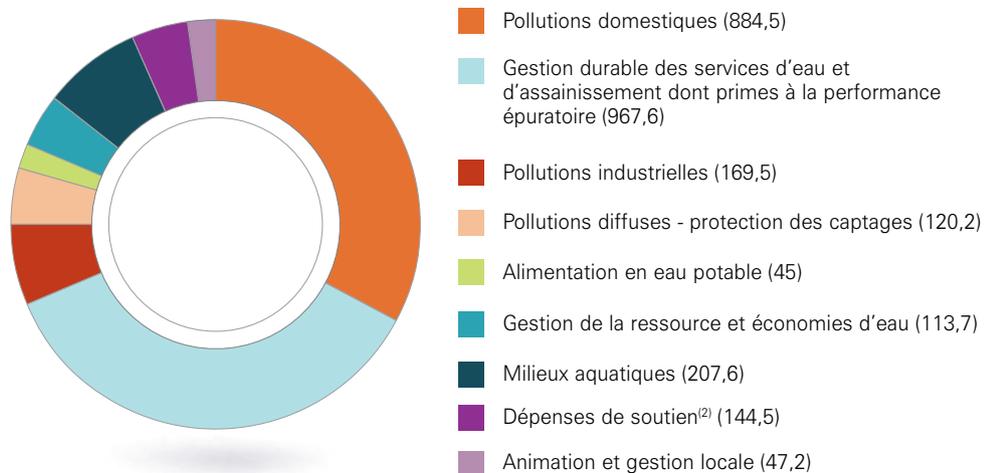
2012, dernière année du 9<sup>e</sup> programme, scelle l'aboutissement de 20 ans d'efforts pour remettre aux normes les stations d'épuration des grandes villes. La priorité de l'assainissement se réoriente désormais vers les plus petites villes et le rural. Signe encourageant, 2012 a aussi vu monter en puissance les opérations de réduction des rejets industriels. La protection des captages s'est installée sur un palier en 2012 après une forte progression et devra retrouver son élan en 2013. Au total l'agriculture s'impose désormais comme un des porteurs de projets de tout premier plan pour la politique de l'eau.

La chasse au gaspillage a pris son envol en 2012, tirée par un appel à projet fortement souscrit invitant les villes à s'intéresser aux fuites de leurs réseaux d'eau potable. Pour aller plus loin, les premières études sur les volumes prélevables faites pour les bassins versants en pénurie ont été publiées en 2012 et appellent des plans de gestion de la ressource pour corriger les excès de prélèvements.

Pour la première année, l'agence note un frémissement très encourageant des opérations de restauration des rivières: le cap des 100 seuils rendus franchissables a été dépassé. C'est un enjeu fort des prochaines années, l'artificialisation des rivières étant, avec les pesticides, la 1<sup>e</sup> cause de déclassement de la qualité des rivières. Or seules la moitié des rivières sont en bon état, encore loin des 66 % fixés par le Grenelle, d'ici 2015.

### Répartition des autorisations de programme<sup>(1)</sup> 2007 - 2012 (en M€)

(actualisée au 31-12-2012)



(1) Montants des autorisations de programme (hors dépenses de fonctionnement et fonds de concours Onema).

(2) Etudes, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement.

# 142 M€ d'aides

ont été accordés par l'agence pour l'assainissement en 2012 (141 M€ en 2011), dont 68 M€ (80 M€ en 2011) pour la modernisation des stations d'épuration. C'est un montant équivalent par rapport à 2011 mais désormais davantage affecté aux réseaux (priorité nouvelle) qu'aux stations. D'autre part, les aides ont été allouées à de plus petites collectivités.

# 205 stations

d'épuration ont été aidées, dont 24 pour des travaux de mise en conformité avec la directive eaux résiduaires urbaines.

# 2823 réhabilitations

de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) ont été financées en 2012, en hausse régulière depuis trois années, pour un total d'aides de 8M€.

(1) Echéance de mise en conformité en fonction de la taille des agglomérations : 1998 pour les agglomérations de plus de 10000 équivalent habitants en zones sensibles ; 2000 pour les agglomérations de plus de 15 000 équivalent habitants en zones normales ;

(2) 2005 : échéance de mise en conformité pour toutes les stations non concernées par les échéances 1998 et 2000.

## MISE EN CONFORMITÉ DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES : L'HEURE DU RURAL SONNE

Objectifs prioritaires (période 2007-2012)	Réalisé en 2012	Réalisé depuis 2007
Mettre en conformité 100 % des stations d'épuration de plus de 2000 équivalent habitants	24 stations aidées pour des travaux de mise en conformité	224 stations aidées pour des travaux de mise en conformité, soit 98 % de l'objectif représentant plus de 5,3 millions d'équivalent habitants

Après 20 ans d'efforts pour remettre à niveau le parc français des stations d'épuration, le défi de l'assainissement dans les grandes villes est gagné et la commission européenne vient de classer en janvier 2013 le contentieux qui avait tant menacé la France. Du rouge, les indicateurs de qualité des eaux sont passés au vert : les poissons reviennent en aval des villes.

Ce combat mené pour sauver l'eau au niveau des grandes agglomérations, l'agence de l'eau le poursuit sur les stations des plus petites villes ainsi qu'en milieu rural. 90 % des équipements les plus anciens traitent les eaux usées de moins de 1 000 équivalents habitants.

## Encore 27 stations doivent se mettre en conformité

Fin 2012, l'objectif de mise en conformité des stations d'épuration relevant des échéances 1998 et 2000<sup>(1)</sup> est atteint sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les aides de l'agence pour les travaux sur les stations de Bastia et d'Ajaccio venant clore cet immense chantier instauré par la Directive eaux résiduaires urbaines de 1991. La commission européenne est convaincue et classe en janvier 2013 le contentieux sur l'échéance 1998. Pour l'échéance 2000 toutes les stations non conformes sont en travaux. Pour autant, l'effort à réaliser perdure avec des stations devenues non-conformes (Tignes, Ramatuelle, Brignoles, Cavillon...). Reste également à finaliser la mise en conformité des stations relevant de l'échéance 2005<sup>(2)</sup>. Au total, 27 collectivités doivent encore réaliser des travaux de mises aux normes, sans parler des nouvelles stations nécessitant une mise à niveau à compter de 2012.



► Extension de la station de Bastia Sud.

## Entretien du patrimoine de l'eau : seul un quart des services d'assainissement a de bonnes pratiques

3700 stations d'épuration, 650 usines de traitement de l'eau potable, plus de 270 000 kilomètres de réseaux d'assainissement et d'eau potable : tel est le patrimoine de l'eau, évalué à plus de 85 milliards d'euros. Financé en partie par l'agence de l'eau, il est sous la responsabilité des collectivités des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Gérer ce patrimoine, c'est l'entretenir dans la durée en maintenant un haut niveau de performance de ces ouvrages. Aujourd'hui, seul un quart des services d'assainissement a de bonnes pratiques en matière d'amortissement et provisionnent le renouvellement de leur patrimoine<sup>(1)</sup>. Ils assurent ainsi une pérennité dans le renouvellement des ouvrages. L'agence renforce son intervention dans ce domaine pour accompagner par l'intermédiaire d'études les collectivités dans la prise de conscience de cette nécessaire gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement.

(1) Étude agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - 2012

## « Bonus-malus » sur les primes pour épuration : signal entendu

**L'agence a renforcé en 2011 ces outils d'incitativité pour la mise aux normes des stations :**

- > suppression de la prime pour épuration en cas d'équipements non-conformes pour les stations de capacité supérieure à 2000 habitants (103 primes n'ont pas été versées en 2012, contre 147 en 2011).
- > la prise en compte de la performance des stations dans le calcul des primes. Le montant des primes a sensiblement baissé en 2012 (91 M€ ont été versés en 2012, contre 97 M€ en 2011).

Le rythme de station mise en conformité ne décélère pas. Preuve que le signal de l'agence pour inciter les collectivités à agir fonctionne bien.

## Solidarité avec le monde rural en hausse : 38 M€ pour l'assainissement

**La solidarité rurale a mobilisé 38 M€ en 2012, avec un effort particulier pour la Lozère, la Haute-Saône, le Gard, les Pyrénées Orientales. Avec ces évolutions d'enveloppe départementale, la totalité des aides dédiées à la solidarité rurale pour le 9<sup>e</sup> programme est de 214 M€.** En plus de cette enveloppe, l'agence finance les Conseils généraux pour fournir une aide aux communes rurales à travers la mise en place de services d'assistance technique (4,7 M€ en 2012).

Les communes rurales perçoivent également des aides classiques du programme, attribuées via les accords cadres départementaux signés entre l'agence et les départements du bassin (110 M€ en 2012, 100M€ en 2011).



**Hermeline Malherbe,**  
présidente du Conseil  
général des Pyrénées-  
Orientales.

### Hermeline Malherbe

#### *Assainissement : anticiper la croissance démographique*

La modernisation des réseaux d'assainissement des communes rurales est une préoccupation majeure du département des Pyrénées-Orientales, depuis 1998. Elle s'est concrétisée, dès 1999, par la signature d'un contrat départemental en faveur des collectivités locales. Nous leur apportons un soutien financier et une assistance technique pour réaliser les investissements nécessaires. Depuis 13 ans, 1930 opérations de remise aux normes des stations d'épuration existantes et/ou de création de nouvelles stations

ont été financées, pour un montant de 280 millions d'euros, dont 42 millions d'euros pris en charge par le Conseil général et 65 millions d'euros par l'agence de l'eau. Très souvent, c'est l'occasion de travaux d'agrandissement afin d'anticiper l'augmentation du nombre d'habitants (5000 nouveaux arrivants chaque année) et l'afflux de touristes été comme hiver, dans le département. Les perspectives de l'assainissement dans notre département s'inscrivent dans une vision globale de la gestion de l'eau.



# 32 M€ d'aides

ont été accordés aux industriels en 2012, (+14 % par rapport à 2011) soit le niveau le plus élevé depuis 2007, 1<sup>er</sup> année du 9<sup>ème</sup> programme. Un record qui s'explique par l'augmentation du nombre de dossiers aidés, dans le cadre des opérations collectives (traitement des pollutions toxiques dispersées), mais aussi par le poids d'opérations d'envergure, dont un dossier majeur (7,3 M€ d'aide) porté par l'industriel Aluminium Pechiney (devenu Altéo) et par la poursuite des campagnes de mesure des rejets toxiques (industries mais aussi stations d'épuration collectives).

Sur l'ensemble du 9<sup>ème</sup> programme (2007-2012), le montant d'aide s'élève à 119 M€.

## INDUSTRIE : une année historique

Objectifs prioritaires (période 2007-2012)	Réalisé en 2012	Réalisé depuis 2007
Engager des actions de réduction des rejets toxiques sur 60 sites isolés prioritaires	14	44 sites

### Nette augmentation des opérations collectives

2012 a été marquée par le **doublment des dossiers d'aide d'opérations collectives pour traiter les pollutions toxiques dispersées** et une montée en puissance du montant des opérations (394 opérations et 12 M€ d'aide). Ces opérations, au nombre de 39, sont arrivées dans une phase active de travaux (particulièrement pour 3 d'entre elles) et l'échéance de fin de programme a conduit à un dépôt accru de demandes d'aides.

### L'industrie ré-investit sur de gros projets environnementaux

A l'instar de la société Perstorp (devenue Vencorex). Située sur la plateforme chimique de Pont de Claix (38), Perstorp produit des isocyanates aromatiques et aliphatiques (environ 100 000 tonnes en 2011) destinés aux industries des peintures, vernis et mousses polyuréthanes. Les rejets de la plateforme impacte le Drac de la Romanche à l'Isère dont les états chimique et écologique sont respectivement mauvais et moyen. Le projet de Perstorp (660 K€ d'aide) vise à réduire de 180 à 6 kg/j le flux de toluène.



► L'industrie Perstorp réduit de 180 à 6 kg/j le flux de toluène rejeté.



Julie Gnuva, directrice générale de DGIN, entreprise de décolletage dans la vallée de l'Arve, présidente de la CGPME<sup>(1)</sup> de Haute-Savoie.

## Julie Gnuva

### Réduire la pollution, c'est aussi améliorer les conditions de travail

En 2011, nous avons démarré un large programme de réduction des risques et de la pollution des sols de notre site, à Scionzier. Nous avons ainsi changé d'équipement de lavage, mis en place des bacs de rétention sous les fûts et les machines, investi dans une solution d'essorage et créé un stockage des déchets couvert et étanche. Cet investissement de 500 K€ n'aurait pas été possible sans l'aide de l'agence de l'eau, de la Carsat<sup>(2)</sup> et de la Région. Nous avons poursuivi la démarche, en installant en 2012 un système d'aspiration des huiles sur une batterie de machines, avant d'en équiper cette année une autre avec un système identique, mais plus important et plus cher, à 50 K€.

Ces installations ont conduit à une réduction de la pollution de nos sols. En même temps, elles ont amélioré la logistique et le confort des salariés, de ce fait très motivés.

Je sais que les PME ont du mal, surtout en période de crise, à investir dans la protection de l'environnement. Mais elles doivent savoir qu'elles peuvent être accompagnées par l'agence de l'eau et qu'elles y gagnent: diminuer leur pollution contribue souvent à améliorer les conditions de travail ou l'organisation.

(1) Confédération générale des petites et moyennes entreprises

(2) Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.

60 % des stations d'épuration urbaines de plus de 10 000 équivalent habitants ont réalisé une campagne de mesure des rejets de substances dangereuses.

## Campagne de mesures des rejets toxiques des stations d'épuration: le rythme s'accélère

La campagne de surveillance des rejets de substances dangereuses des stations d'épuration urbaine de + de 10000 EH, démarrée en 2011, est entrée en phase active en 2012. 192 collectivités ont fait l'objet d'une aide pour un montant d'aide de 750 k€ (+ 350 % par rapport à 2011).

Cette campagne sur les stations d'épuration urbaines vient en complément du suivi des émissions de micropolluants par les industriels initié pour la première fois en 2005, puis complété depuis 2010. Au total sur les bassins Rhône Méditerranée, 358 stations d'épuration sont concernées.

# 14,9 M€ d'aides

*accordés pour la protection des captages et la lutte contre les pollutions par les pesticides dont 3,5 M€ d'aides aux agriculteurs pour financer des changements de pratiques (mesures agro-environnementales).*

# 1250 agriculteurs

*ont bénéficié d'une aide à l'investissement pour réaliser une aire de lavage ou s'équiper de matériel pour réduire l'usage des pesticides (7,3 M€ d'aides de l'agence). C'est plus de 40 % du nombre total d'agriculteurs concernés par une aide à l'investissement sur les 6 dernières années. La progression exponentielle du nombre d'agriculteurs bénéficiant d'une aide enregistrée depuis 2010 se confirme.*

(1) Selon le rapport 2011 du Commissariat général du développement durable.

► L'objectif d'engager des opérations sur 120 captages est rempli à plus de 80 %, les ¾ des opérations portant sur les captages « Grenelle ».



## LA LIBÉRATION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DES PESTICIDES ET DES NITRATES S'ACCÉLÈRE

Objectifs prioritaires (période 2007-2012)	Réalisé en 2012	Réalisé depuis 2007
Engager les programmes d'action sur 120 captages touchés par des pollutions diffuses d'ici fin 2012	11 nouveaux captages avec programmes d'action engagés, dont 8 concernent des captages « Grenelle »	98, dont 75 « Grenelle »

Libérer les captages des nitrates et des pesticides est une priorité absolue de l'agence. Traiter une eau polluée par les pesticides pour la rendre potable coûte 2,5 fois plus cher<sup>(1)</sup> que mettre en place des mesures de prévention des pollutions. La montée en puissance des démarches de restauration de la qualité de l'eau des captages, amorcée en 2010, s'est poursuivie en 2012.

### Mobilisation soutenue pour protéger les captages

**En 2012, 11 captages ont fait l'objet d'un nouveau programme d'action, reposant pour l'essentiel sur des changements de pratiques agricoles.** 3900 hectares supplémentaires ont bénéficié de mesures agro-environnementales.

Cette politique se poursuit sur l'ensemble des captages identifiés comme prioritaires dans le SDAGE.

Clé de réussite de la protection des captages, l'embauche d'un animateur local séduit de plus en plus de collectivités. Il dynamise l'engagement d'actions et en assure la pérennité.

Ainsi, 15 postes ont été financés en 2012. En Languedoc-Roussillon, un réseau des animateurs locaux fonctionne, avec à sa tête un animateur régional.

Une synergie forte avec la démarche de protection réglementaire du captage a permis de contribuer à l'objectif de reconquête. La Déclaration d'Utilité Publique de protection présente l'avantage de garantir la pérennité des servitudes instaurées sur le périmètre de protection rapproché. Ces servitudes font l'objet d'indemnités que l'agence peut subventionner.

## L'engouement pour les aires de lavage des pulvérisateurs se confirme



En 2012, 526 aires individuelles et 22 aires collectives portées par des collectivités ou des groupements d'agriculteurs ont bénéficié d'une aide de l'agence.

Depuis 2011, le financement des aires de lavage et de rinçage des matériels de pulvérisation de pesticides est en nette progression. L'augmentation du taux d'aides publiques, porté de 40 % à 75 %, explique ce succès mais aussi le fort investissement de l'agence et des services déconcentrés du Ministère de l'agriculture (DRAAF et DDT) sur cette thématique. Tout au long du programme, l'agence a conduit une communication soutenue notamment auprès des coopératives et des négociants en produits phytosanitaires. Dans le contexte d'épuisement des financements européens, elle a majoré de façon transitoire son taux maximal d'aide pour le porter à 75%.

## POINT DE VUE



Alexandre Hote, viticulteur et chargé des questions environnementales au sein de l'organisme de défense et de gestion de l'appellation Rosé de Tavel.

### Alexandre Hote

#### *Un abandon des pesticides sur 70 % des parcelles cultivées*

L'Organisme de défense et de gestion (ODG) de l'appellation Rosé de Tavel s'est engagée depuis 2009 dans une double démarche : une refonte de notre cahier des charges – il inclut désormais des mesures agro environnementales – et une réduction des pesticides, en développant des pratiques alternatives au désherbage. Une partie de nos adhérents ont également entamé une conversion à l'agriculture bio. Nous sommes soutenus dans ces projets par la Chambre d'agriculture du Gard et l'agence de l'eau, qui a financé l'achat de machines de désherbage, à hauteur de 120000 euros. L'objectif, en 2014, est la suppression des pesticides sur 70 % des surfaces cultivées et une conversion au bio pour 30 % d'entre elles. Cette démarche se poursuivra au-delà de cette date : nous prévoyons de travailler sur l'aspect paysager des parcelles, pour limiter la pollution par les eaux de ruissellement. Une grande partie des terres cultivées de l'AOP est en effet située sur un bassin versant drainé par le Malaven, la rivière qui traverse la commune de Tavel. Il est encore trop tôt pour connaître l'impact de ce changement de pratiques sur la qualité de ses eaux : les premiers résultats ne seront visibles qu'en 2014 ou 2015.



4 fois +  
d'opérations  
d'économies d'eau

*comparé à 2011 : 89 % pour l'eau potable,  
10 % en agriculture et 1 % en industrie.*

29 Mm<sup>3</sup>  
économisés

*en 2012, en croissance depuis 3 ans  
(15 Mm<sup>3</sup> en 2010, 18 Mm<sup>3</sup> en 2011). Sur  
le 9<sup>e</sup> programme (2007-2012), les volumes  
économisés s'élèvent à 72 Mm<sup>3</sup>, soit  
12 Mm<sup>3</sup>/an, plus du double de l'objectif  
initial fixé à 5 Mm<sup>3</sup>/an.*

41 M€  
d'aides

*ont été accordés en 2012 par l'agence  
pour des opérations de gestion  
quantitative de la ressource, soit 2,5 fois  
plus qu'en 2011. 85 % des dépenses et  
des opérations concerne les économies  
d'eau, dont l'essentiel pour l'eau potable.*

## ECONOMIES D'EAU : la chasse au gaspillage décolle

Objectifs prioritaires (période 2007-2012)	Réalisé en 2012	Réalisé depuis 2007
Initier des plans de gestion de la ressource et des étiages sur 72 territoires prioritaires du SDAGE et en faire adopter 1/3	2 études volumes prélevables lancées	67 études lancées
Mettre en œuvre un programme de réduction des prélèvements directs sur 20 territoires prioritaires du SDAGE	8 programmes d'action engagés	31 programmes d'action (objectif dépassé sur les territoires prioritaires du SDAGE)

L'agence a massivement soutenu les actions d'économies d'eau en 2012, surtout celles relatives à l'eau potable. Elle répond ainsi, dès à présent, à l'impératif absolu d'adaptation au changement climatique et contribue pleinement à l'objectif national d'économiser 20 % de l'eau prélevée d'ici 2020. C'est un engagement concret pour éviter que naissent des conflits d'usage sur l'eau et pour permettre aux rivières de retrouver leur bon fonctionnement.

## Volumes prélevables : passer de la connaissance au partage de l'eau

Fin 2012, 95% des études volumes prélevables ont été lancées et près de 40% sont terminées. Les résultats ont fait l'objet de premières notifications par l'Etat. L'agence a largement contribué à apporter de la connaissance et une nouvelle étape a été engagée : la négociation pour le partage des volumes disponibles entre les usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, communes qui produisent de l'eau potable, pêcheurs...). Les premières mesures de réduction équitable des prélèvements entre les usagers ont été adoptées dans 3 plans de gestion de la ressource : sur la Vouge, la nappe de Dijon Sud et la nappe du Genevois. D'autre part, la rehausse de la réserve des Jaussauds a permis de diminuer les prélèvements agricoles de l'ASA du canal de Gap.





## Franc succès de l'appel à projets « économies d'eau potable »



► L'appel à projets « économie d'eau potable » permettra d'économiser au total 17 Mm<sup>3</sup> d'eau

500 dossiers de demandes d'aides reçus, 17 millions de m<sup>3</sup> estimés d'économies d'eau pour 65 millions d'euros de travaux, c'est dire la réussite de l'appel à projets sur les économies d'eau en distribution publique d'eau potable lancé par l'agence en 2012.

Les territoires non prioritaires au titre du déficit quantitatif de la ressource, qui ne bénéficient habituellement pas du soutien de l'agence, se sont vu attribuer 15 millions d'euros d'aide.

Les projets aidés sont répartis en trois grandes classes : les études d'inventaire ou de diagnostic de fonctionnement des réseaux, l'équipement des réseaux pour améliorer son suivi (sectorisation) et les travaux sur les canalisations.

### POINT DE VUE



**Monique Duthu,**  
maire adjointe de Bourg-en-Bresse (Ain), en charge du développement durable.

## Monique Duthu

### *Notre objectif : économiser 20 % d'eau sur 4 ans*

L'appel à projets de l'agence de l'eau sur les économies d'eau auquel nous avons répondu à l'été 2012, comme celui, plus ancien, sur la démarche Zéro pesticides, poursuit une politique volontariste déjà engagée. Nous avons lancé depuis deux ans un plan d'administration éco-responsable. Le groupe de travail « eau » créé dans ce cadre va suivre les actions prévues en interne dans l'appel à projets. Notre objectif global est d'économiser 20 % d'eau sur 4 ans grâce à trois actions. D'abord la réalisation d'une cartographie des réseaux. Grâce à l'outil informatique SIG, nous allons regrouper toutes les informations en notre possession, aujourd'hui dispersées. Ensuite, nous allons intervenir auprès des gros consommateurs d'eau, industriels pour la plupart, auxquels nous allons proposer un matériel leur permettant de suivre au jour le jour leur consommation. Enfin, nos efforts vont se concentrer sur nos bâtiments publics : des réducteurs de pression ont déjà été installés à la mairie centrale. A présent, nous allons équiper toutes les toilettes de notre patrimoine public d'une chasse double touche. L'aide de l'agence de l'eau va nous donner des moyens supplémentaires pour mener à bien toutes ces actions.

# 54 M€ d'aides

*ont été accordés par l'agence pour des opérations de restauration des milieux, dont 16 M€ pour rendre franchissables 103 ouvrages barrant un cours d'eau, soit deux fois plus qu'en 2011. Pour la première année ce rythme est en ligne avec les objectifs du SDAGE, repris par le programme « Sauvons l'eau ! » de l'agence.*

## Seuils et barrages sur les rivières : un effort à consolider

Le plan national d'action pour la continuité écologique prévoit l'effacement ou l'aménagement d'ici 2012 de 336 ouvrages pour le bassin Rhône-Méditerranée, puis de 516 autres d'ici 2015, sur un total de 15000 recensés sur toutes les rivières du bassin. Sur le 9<sup>e</sup> programme, 270 seuils ont été rendus franchissables, soit 80 % de l'objectif. Le plan national de gestion « anguilles » a identifié 72 ouvrages sur le bassin sur lesquels il faut restaurer la possibilité de circulation : au terme du 9<sup>e</sup> programme, seuls 18 ouvrages ont été rendus franchissables, ce qui impliquera un effort soutenu dès le début du 10<sup>e</sup> programme.

## PREMIERS SUCCÈS dans la restauration des milieux

Objectifs prioritaires (période 2007-2012)	Réalisé en 2012	Réalisé depuis 2007
Engager la restauration physique de 40 bassins versants	4 projets de restauration engagés	38
Rendre franchissables 336 ouvrages construits en travers des cours d'eau	103 ouvrages rendus franchissables (dont 6 pour l'anguille)	270 (dont 18 rendus franchissables pour l'anguille sur 72 identifiés dans le plan anguilles)

La restauration de la continuité a porté en 2012 sur de nombreux ouvrages de taille moyenne ou petite sur les divers cours d'eau du bassin, allant donc au-delà des grands équipements sur le Rhône qui ont marqué les années précédentes. Les actions ont surtout porté sur l'équipement des barrages avec des passes à poissons, mais la prise en compte du transit des sédiments prend de l'ampleur.

Le linéaire de cours d'eau restaurés avec des aides de l'agence a atteint 6471 km en 2012, en hausse de 20 %, grâce à des opérations importantes sur le Vistre, la Durance et au développement des actions sur de petits cours d'eau.



► 54 ouvrages restent à aménager sur le bassin Rhône-Méditerranée pour libérer la circulation des anguilles et atteindre les objectifs fixés au plan national.

## Zones humides menacées recherchent acquéreurs

La loi Grenelle 2 de juillet 2010 engage l'agence à mener une politique de sauvegarde foncière des zones humides. Cette politique est particulièrement adaptée aux situations où les zones humides sont menacées par l'urbanisation ou le développement d'équipements touristiques. Au total, sur le 9<sup>e</sup> programme (2007-2012), l'agence a subventionné l'achat de 28617 hectares de zones humides, le Conservatoire du Littoral étant le principal bénéficiaire, pour des opérations en Camargue, en Corse et sur les étangs littoraux de Languedoc-Roussillon et de PACA.



► En 2012, l'agence a apporté une aide de 2,2 M€ pour l'acquisition de 318 ha de zones humides, une surface en régression par rapport à 2011, année où le Conservatoire du Littoral avait été subventionné pour l'achat de 650 hectares de zones humides.

## POINT DE VUE



**Bruno Bolognesi, Président de la Fédération de pêche de Haute-Saône.**

### Bruno Bolognesi

#### *Effacement de barrage sur le Raddon (70): « Tout le monde est gagnant »*

La Fédération de Haute-Saône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique contribue largement au projet de rétablissement de la continuité écologique à l'échelle du bassin versant du Raddon. Depuis plusieurs années, nous assurons une veille écologique sur ce cours d'eau classé réservoir biologique, ce qui a permis de mener à bien plusieurs projets. Parmi eux, le dérasement réussi du barrage de la microcentrale du Creusot. Il a pu être réalisé tout en maintenant l'activité économique de celle-ci : tout le monde est gagnant. Afin de poursuivre et soutenir une action globale, la fédération s'est positionnée comme maître d'ouvrage pour des études et travaux visant à

déraser deux autres barrages parmi les quatre inventoriés sur le bassin versant du Raddon. Les travaux nécessaires à l'effacement de ces ouvrages représentent un coût de 750 000 €. Si l'agence de l'eau témoigne un soutien inconditionnel à ce projet, l'aide financière d'autres partenaires est indispensable pour parvenir à mener à bien notre projet. Les efforts réunis de la Fédération, de l'agence de l'eau et de leurs partenaires permettront alors de rétablir la continuité écologique sur un linéaire de plus de 10 km et d'améliorer considérablement le frai naturel des espèces avec un taux de réussite de 80 % au lieu des 2 % actuels.

# 528 opérations

*ont été labellisées depuis 2007, dont 203 en 2012. Le montant total de travaux correspondant s'élève à 96,3 M€.*

# 100 %

*des campagnes de recherche de substances dangereuses chez les industriels et collectivités du fleuve Rhône ont été réalisées (soit environ 200).*

# 16 passes à poissons

*(affluents du sud compris) dont 5 réalisées sur le Rhône pour 30 M€ d'ici fin 2013.*

## PLAN RHÔNE : lancement d'études structurantes pour mieux connaître le fleuve

Les chantiers phares de 2012 :

- la réalisation de la **passerelle à poissons de Logis-Neuf** (CNR), (6M€ de travaux, 3 M€ d'aides de l'agence de l'eau, 1,5 M€ d'aide européenne et 150 000€ de la région Rhône-Alpes). Par ailleurs, l'ambition des partenaires exprimée au travers de l'accord cadre reste entière : l'engagement de travaux importants (27 M€) a ainsi été pris, notamment pour la restauration morphologique de l'ône sur les tronçons court-circuités de Péage-de-Roussillon et Montélimar et le démarrage des travaux sur la passerelle à poissons de Sauveterre, obstacle majeur au passage des poissons migrateurs sur le fleuve.
- **L'amélioration de la connaissance** avec 4 temps forts en 2012 :
  - > la première journée de valorisation des connaissances produites sur le fleuve Rhône, organisée par l'agence (200 participants) ;
  - > le lancement en juin 2012 de l'étude sur la « Gestion quantitative et des débits du Rhône en période de « basses eaux » (maîtrise d'ouvrage agence de l'eau). L'objectif de l'étude est de cerner la capacité du fleuve Rhône à répondre à l'ensemble des usages actuels et à venir, tout en assurant les fonctionnalités des milieux aquatiques ;
  - > le lancement en juillet 2012 d'une étude pour évaluer le « Bon Potentiel écologique » du fleuve Rhône (maîtrise d'ouvrage agence de l'eau). L'ambition est de cerner les marges de progrès pour atteindre la meilleure qualité écologique possible sur les masses d'eau fortement anthropisées ;
  - > le premier colloque international intitulé « ISRIVERS : Recherches et actions au service des fleuves et grandes rivières » organisé par la ZABR en juin 2012 (500 participants).

## Préparation du prochain Plan Rhône

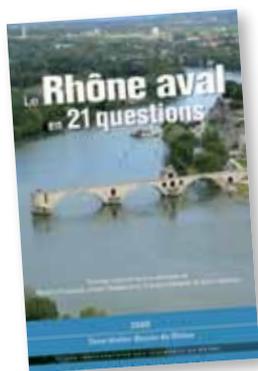
L'année 2013 sera la dernière année de programmation des travaux dans le cadre du CPIER 2007-2013. Fin 2012, la réflexion sur la période POST 2013 a démarré à la lumière du pré-bilan 2007-2013 du CPIER Plan Rhône en cours.



Le 13 septembre 2012, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Smirclaid (Syndicat Mixte du Rhône court-circuité Loire Ardèche Isère Drôme) et l'Association des Amis de l'île de la Platière signent une charte pour lancer un programme de restauration du Vieux-Rhône de Péage de Roussillon. 6 objectifs : augmenter le débit réservé du Vieux-Rhône, restaurer les îlots sur 7 kilomètres, restaurer la circulation piscicole, préserver la biodiversité, protéger la nappe alluviale, valoriser socialement et touristiquement le Rhône.

## Le Rhône aval en 21 questions

Cet ouvrage valorise une partie des travaux de l'Observatoire des sédiments du Rhône, réseau de chercheurs financés par l'agence de l'eau pour comprendre le fonctionnement sédimentaire du Rhône et des polluants associés aux sédiments. Il donne des éléments sur les liens sédimentaires fleuve, delta, milieu marin et permet d'aborder sous l'angle des sédiments les questions de pollution, de gestion sédimentaire (marges alluviales, trait de côte,...) et d'inondations.



## POINT DE VUE



**Bernard Pont,** directeur de l'association « Les Amis de la Platière ».

## Bernard Pont *Une bouffée d'oxygène*

Cette charte, c'est pour nous l'aboutissement d'un long travail. Nos premières réflexions sur l'augmentation des débits réservés remontent en effet à 1992. A l'époque, c'était une utopie totale ! Puis, peu à peu, le fleuve n'a plus été vu comme un simple tuyau mais comme un système à l'origine d'une biodiversité originale et très riche.

Alors que le débit actuel dans le chenal ne dépasse pas 2 % du débit moyen du Rhône (soit 10 ou 20 m<sup>3</sup>/s d'eau maximum), les travaux de restauration prévus vont nous permettre de passer à un débit de 5 à 12,5 %, soit 50 à 125 m<sup>3</sup>/s. Ce sera un changement majeur extrêmement bénéfique. D'abord pour la faune piscicole : toute une communauté de poissons va retrouver une bouffée d'oxygène... Mais aussi pour la plaine alluviale qui va retrouver un caractère plus humide, plus normal, et l'île de la Platière, son attrait.



**Roberte Di Bin,** maire de Sablons, présidente du Smirclaid (Syndicat mixte du Rhône court-circuité - Loire, Ardèche, Isère et Drôme).

## Roberte Di Bin *Faire revenir les poissons, mais aussi les gens au fleuve*

Nous avons mis du temps pour signer la charte pour la restauration du vieux Rhône mais tout le monde a pu s'exprimer. C'est important. Cette coordination entre tous les utilisateurs de l'eau, de la CNR aux syndicats des eaux en passant par les industriels, a été assurée par le Smirclaid. Ce dernier associe aussi ces acteurs dans le partage de la ressource en eau qu'il gère.

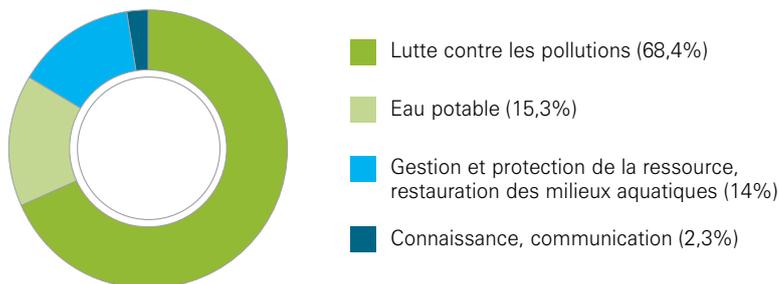
En 2011, le syndicat a lancé une étude socio-économique pour recenser les atouts du territoire et les attentes de la population, l'objectif étant d'éduquer au Rhône et de le valoriser. Il s'agit de le rendre attractif pour des visiteurs en courts séjours et d'améliorer le cadre de vie des habitants grâce aux aménagements prévus dans la charte. Pour les faire (re) venir et en même temps renouer avec la culture du Rhône, leur faire connaître ses attraits et richesses écologiques, ses risques et leur faire prendre conscience de l'intérêt du fleuve restauré.

## AVEC 11,5 M€ D'AIDES l'assainissement accélère son rattrapage structurel en Corse

### Répartition des aides de l'agence par domaine en 2011



Montant total des aides attribuées par l'agence en 2012 : 17,4 M€



La Corse a franchi un cap important en 2012 aux yeux de la directive eaux résiduaires urbaines : la totalité des systèmes d'assainissement de plus de 2000 EH qui entrent dans le champ des contentieux avec la Cour de justice de l'Union européenne se mettent en conformité : Porto-Vecchio Capo di Padula, Bastelica, Borgo Nord, Belgodère, Lumio, Aregno littoral, achèvement de la mise en conformité du réseau de Bastia (autosurveillance). Seules exceptions pour les agglomérations de Cervione et Santa Maria Poggio, pour lesquelles un nouvel échéancier a été convenu avec la Communauté de Communes de la Costa Verde, compétente en assainissement depuis l'été 2012.

En Corse, la totalité des systèmes d'assainissement de plus de 2000 équivalent habitants, visés par le contentieux européen, sont désormais aux normes.

L'agence a également financé la mise en conformité de systèmes d'assainissement de moindre capacité en zone rurale: Patrimonio, Ghisoni, Ville di Paraso, Pieve, Canari, Tavera, Figari, Zonza, Murzo.

Le périmètre de compétences du SAT<sup>(1)</sup> a été étendu à l'assainissement non collectif, en complétant ainsi les SATESE<sup>(2)</sup> et SATEP<sup>(3)</sup> existants.

En plus des aides directes de l'agence, 44,5 M€ ont été versés sur la période 2008-2012 au titre du Plan exceptionnel d'investissement de l'Etat en Corse (PEI) pour l'assainissement et dans une moindre mesure pour l'eau brute pour l'eau potable. Ce fonds de solidarité interbassins est destiné au financement d'opérations prioritaires liées aux contentieux avec la cour de justice européenne dans le cadre de la mise en conformité avec la DERU<sup>(4)</sup> des stations d'épuration de Corse. L'enveloppe initiale s'est avérée insuffisante et a été complétée en mars 2012 par un avenant de 10 M€ à la convention initiale portant l'enveloppe de 34,5 M€ à 44,5 M€.

(1) Service d'assistance technique.

(2) Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration.

(3) Service d'assistance technique en eau potable.

(4) Directive eaux résiduaires urbaines.

POINT DE VUE



**Maddy Cancemi, directrice déléguée adjointe à la préservation et au développement durable des espaces littoraux et marins, au sein de l'Office de l'Environnement de la Corse.**

## Maddy Cancemi

### *Naissance du Parc marin international des Bouches de Bonifacio*

Le Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (G.E.C.T. - P.M.I.B.B.) est né de la volonté de deux Etats – la France, l'Italie – et de deux régions – Corse et Sardaigne – de préserver et gérer de façon concertée le patrimoine littoral et marin du détroit des Bouches de Bonifacio. Le Parc marin englobe plusieurs espaces protégés dont le Parc National de l'Archipel de La Maddalena et la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio, ainsi que

les terrains du Conservatoire du Littoral qui la bordent, gérés par l'Office de l'environnement de la Corse (OEC). Depuis 2000, l'agence de l'eau est engagée dans un partenariat pour soutenir l'OEC dans cette démarche de protection et de préservation. Elle finance plusieurs études sur les impacts anthropiques, notamment les perturbations côtières et les phénomènes de régression de l'herbier à *Posidonia oceanica*.

L'agence contribue, enfin, au financement du poste de conservateur de la Réserve naturelle des Tre Padule de Suartone, incluse dans le Parc marin. Dans la continuité de ce partenariat, une nouvelle convention est en cours de rédaction. L'OEC souhaite élargir celui-ci à travers des projets à l'échelle du Parc marin, à l'instar de celui de cartographie des biocénoses profondes mené actuellement dans le détroit des Bouches de Bonifacio.

# LES REDEVANCES

An aerial photograph of a braided river system. The river consists of multiple channels of varying widths and depths, separated by wide, light-colored gravel bars and sandbars. The water in the channels is a dark, clear blue-green color. The surrounding landscape is a mix of light-colored, rocky terrain and dense green forest. The perspective is from a high angle, looking down at the river's complex network.

# 438 M€ de recettes

de redevances en 2012 soit une augmentation de 4,8% hors inflation.

# 24,4 % des redevables<sup>(1)</sup>

ont choisi la télé déclaration en 2012 contre 21,9% en 2011.

# 251 contrôles fiscaux

ont été menés en 2012 pour une reprise de près de 300 k€.

(1) Pour les redevances pollution et collecte domestiques, prélèvement et stockage.

## PLUS DE JUSTICE fiscale

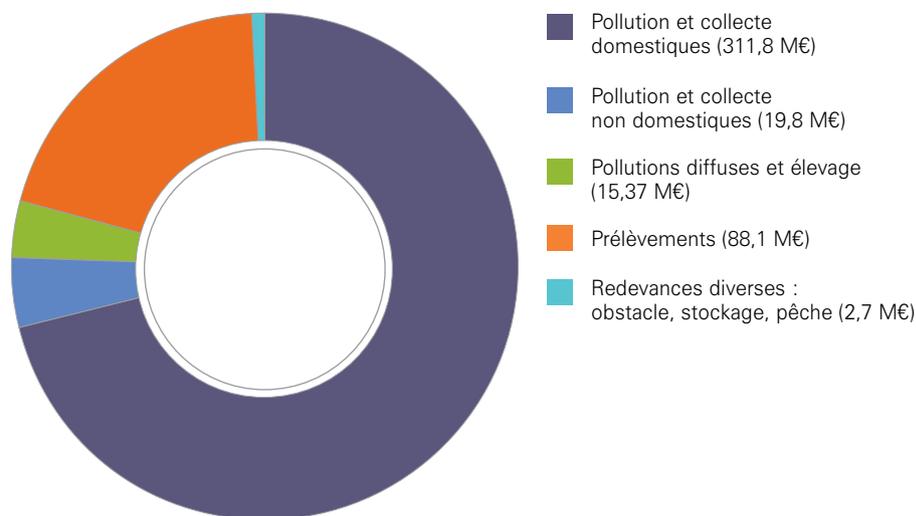
Le nouveau programme « Sauvons l'eau ! » négocié en 2012 refonde la politique de fiscalité environnementale de l'agence avec une exigence renforcée de justice fiscale : rééquilibrage de l'effort financier en faveur des particuliers dont la part dans le financement de l'agence chute de 90% à 86%, augmentation progressive de la redevance prélèvement à 20% des taux plafonds de la loi pour répondre aux priorités en matière d'économies d'eau et de changement climatique, et doublement de la redevance prélèvement en zone déficitaire.

L'agence s'est également fixée sa propre règle d'or : désormais toute dépense sera couverte par une recette pérenne afin d'éviter le recours à la dette et de sécuriser les finances de l'agence.

L'année écoulée a également vu une montée en puissance sensible de l'activité de contrôle fiscal, garant du civisme fiscal et de l'égalité devant l'impôt. Plus de 250 contrôles ciblés ont conduit à une reprise de près de 300 k€. Une action d'envergure de recherche de nouveaux redevables, orientée sur les déconstructeurs de véhicules hors d'usage, a aussi été lancée.

## Redevances émises en 2012

Les recettes de redevances ont augmenté de 4,8 % en 2012 pour atteindre 438 M€. La hausse provient essentiellement des redevances de pollution et de collecte domestiques (+3,3 % à 312 M€).





Outil de fiscalité environnementale, les redevances doivent inciter les usagers, par le signal économique qu'elles constituent, à une gestion responsable de l'eau, notamment une réduction des pollutions et des prélèvements. Elles représentent également la seule ressource financière pérenne permettant à l'agence de faciliter, par ses aides, la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Les redevances mutualisent les ressources des contribuables pour les affecter, par subvention, aux enjeux prioritaires de la politique de l'eau. Elles lissent ainsi le prix de l'eau pour les usagers.

## POINT DE VUE



Laurent ROY, directeur de l'eau et de la biodiversité.

### Laurent Roy

#### *Une fiscalité environnementale renforcée*

La concertation est la marque de fabrique de la politique de l'eau et le ministère de l'écologie a engagé l'agence de l'eau à l'honorer lors de la réflexion qu'elle a conduite pour faire évoluer son dispositif de redevances, comme cela s'imposait dans le cadre de l'élaboration du 10<sup>e</sup> programme. 18 mois de négociations entre une large représentation des acteurs de l'eau ont ainsi permis d'obtenir en octobre 2012 un accord quasi-unanime dans les comités de bassin Rhône-Méditerranée et Corse sur une remise à plat du dispositif, à présent concentré plus particulièrement sur l'incitation aux économies d'eau et à la réduction des pollutions. L'équité en sort gagnante puisque les équilibres entre les contribuables ont évolué au profit des usagers domestiques.

Je me félicite de ce que les priorités d'action en matière d'aides s'accompagnent d'une véritable ambition en matière de fiscalité environnementale. En effet, les redevances ne sont pas seulement faites pour financer l'agence de l'eau, elles ont également pour objectif d'inciter au changement des comportements.

Le relèvement progressif des taux de la redevance « prélèvements » payée par tous les usagers – collectivités, agriculteurs, industriels – était en particulier une urgence dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse. En effet, bien que les plus concernés par les pénuries d'eau, ces bassins avaient les taux les plus bas de France, parfois anormalement bas.

Pour autant, la pression fiscale reste raisonnable puisque les aides de l'agence ont été recentrées sur les priorités les plus aiguës et pour lesquelles la capacité à agir est forte. Depuis plus de 15 ans, les redevances évoluent moins vite que la richesse nationale (PIB).

En parallèle, 2012 a vu le lancement des travaux de mise en œuvre du nouveau paramètre de redevance sur les substances dangereuses, introduit dans la loi fin 2011. J'espère que ces travaux aboutiront prochainement pour disposer d'une redevance de pollution industrielle plus ciblée sur les substances les plus préoccupantes.

# LA GOUVERNANCE **locale**



# 41 SAGE

*sont en cours de préparation/révision dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse et ils s'imposent de plus en plus comme l'outil roi pour organiser la gestion de l'eau dans un bassin versant, lorsque le simple contrat de rivière ne suffit plus. Il est particulièrement indiqué en cas de pénurie d'eau ou d'urbanisation grandissante.*

## LES SAGE ont le vent en poupe

- > C'est un plan. Il identifie les priorités et prépare les travaux à faire.
- > C'est une gouvernance. Sa commission locale de l'eau rassemble élus, usagers (acteurs économiques, associations), ce qui donne une force incomparable à ses décisions.
- > C'est un outil juridiquement opposable. L'Etat contrôlera que ses prescriptions soient respectées par l'urbanisme (SCOT, PLU) ou pour le partage de l'eau (autorisation de prélèvements).

Quand une collectivité se lance dans un SAGE, l'agence apporte son soutien technique et finance jusqu'à 80 % un poste de chargé de mission et les études de diagnostic.

Les SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse ont reconnu 13 territoires comme prioritaires pour bénéficier d'un SAGE, alors dit « SAGE nécessaire ». Tous sont désormais sur les rails. En 2012, un nouveau SAGE a été approuvé, le SAGE Ardèche, et un autre révisé, le SAGE Haut-Drac.

## Le comité d'agrément a été réformé pour favoriser les SAGE

Le comité d'agrément est une formation du comité de bassin. Il valide la conformité au SDAGE et à son programme de mesures des projets de SAGE, de contrats de rivières, et des projets sur les inondations (PAPI, PSR). Les élus sont auditionnés et doivent le convaincre de leurs efforts pour atteindre le bon état des eaux. Depuis mi-2012, ils sont convoqués plus tôt dans la procédure, avant que leur dossier ne soit bouclé. Les contrats de rivières sur les territoires d'un SAGE approuvé sont désormais exemptés de passage, l'approbation du SAGE valant pour eux.

### POINT DE VUE



Anne-Marie Forcinal,  
vice-présidente du Conseil  
général du Territoire de  
Belfort et présidente de la  
CLE du Sage Allan.

## Anne-Marie Forcinal De la volonté à l'action

Le bassin versant de l'Allan fait l'objet d'un SAGE nécessaire car de nombreux enjeux se concentrent sur ce cours d'eau. La totalité du département étant concernée, ainsi que des secteurs limitrophes, j'ai accepté de m'impliquer dans cette démarche en tant que représentante du Conseil général au sein de l'EPTB Saône Doubs. J'ai sollicité des collègues des zones urbaines et rurales en question (présidents de syndicats des eaux, élus de communes inondables...). Notre feuille de route porte sur 4 enjeux : le premier est la gestion quantitative de la ressource, notamment pour les agglomérations de Belfort et de Montbéliard. Viennent ensuite la lutte contre la pollution et la prévention des inondations : notre territoire, en tête de bassin, est marqué par des crues parfois redoutables. Celle de 1990 avait gravement endommagé l'usine locale de PSA Peugeot ! Enfin, en tant que présidente de la CLE, je pilote les réflexions sur le dernier enjeu, difficile à faire comprendre : la nécessité de restaurer la morphologie et la biologie des cours d'eau afin de créer des zones d'expansion et de favoriser une auto-épuration. Pour tout cela, il faut agir avec souplesse et mesure, pour préserver les entreprises, et avec souci d'économie, pour ne pas écraser les citoyens sous l'impôt.

# SAGE et contrats de milieux

(mars 2013)

## SAGE

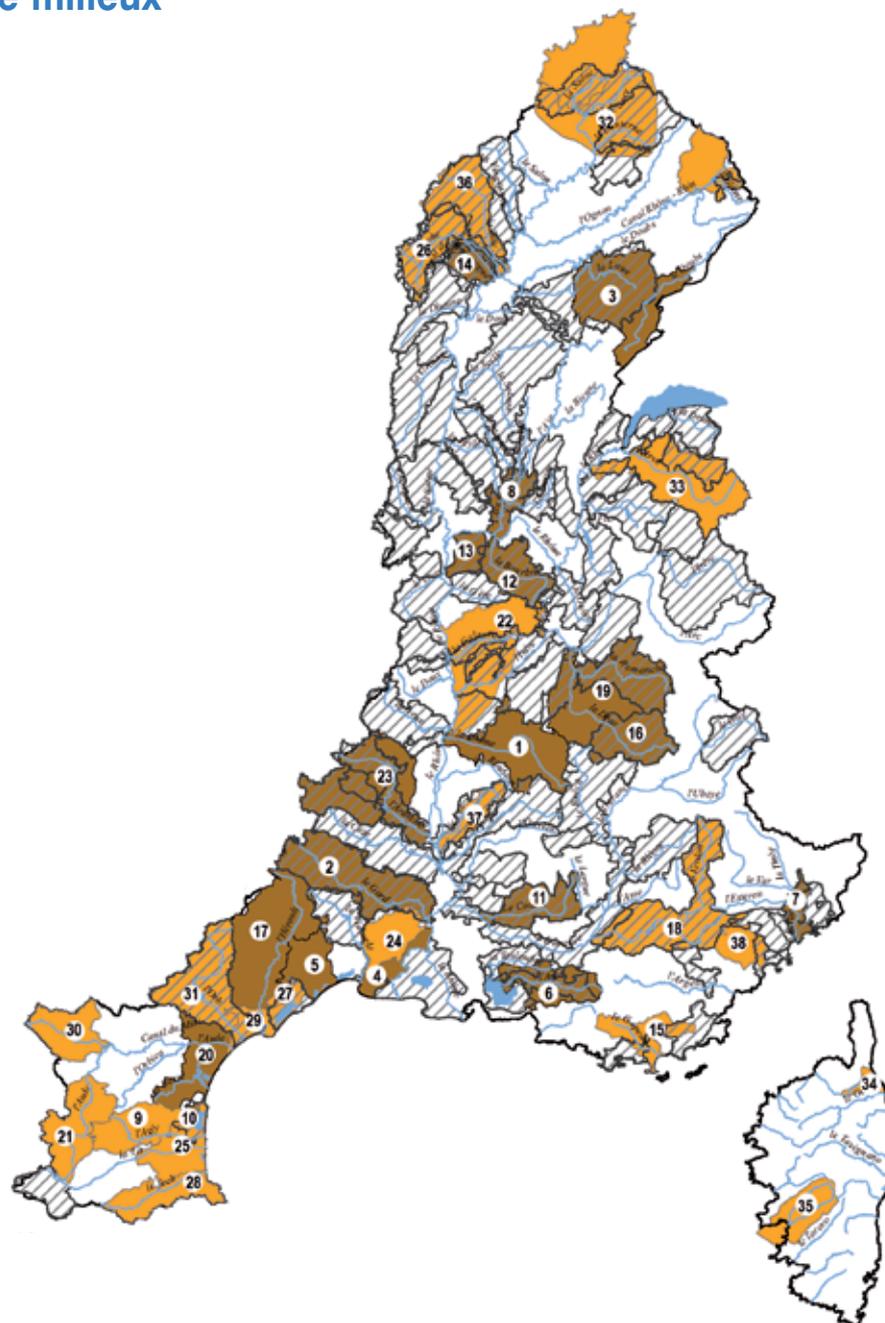
 En cours d'élaboration

 Approuvé

 Comité de rivière

- 1 - Drôme
- 2 - Gardons
- 3 - Haut Doubs - Haute Loue
- 4 - Camargue Gardoise
- 5 - Lez Mosson Etangs Palavasiens
- 6 - Arc Provençal
- 7 - Basse vallée du Var
- 8 - Basse vallée de l'Ain
- 9 - Agly
- 10 - Etang Salse-Leucate
- 11 - Calavon
- 12 - Bourbre
- 13 - Nappe de l'est lyonnais
- 14 - Vouge
- 15 - Gapeau\*
- 16 - Haut Drac
- 17 - Hérault
- 18 - Verdon
- 19 - Drac Romanche
- 20 - Basse vallée de l'Aude
- 21 - Haute vallée de l'Aude
- 22 - Bièvre Valloire
- 23 - Ardèche
- 24 - Vistre - Vistrenque
- 25 - Nappes de la plaine du Roussillon
- 26 - Ouche\*
- 27 - Etang de Thau
- 28 - Tech - Albères
- 29 - Nappe de l'Astien
- 30 - Fresquel\*
- 31 - Orb-Libron\*
- 32 - Grès du trias inférieur\*
- 33 - Arve\*
- 34 - Etang de Biguglia\*
- 35 - Nappe du Breuchin\*
- 36 - Prunelli-Grevonne - Golfe d'Ajaccio\*
- 37 - Allan\*
- 38 - Tille\*
- 39 - Siagne\*
- 40 - Molasses miocénes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence\*
- 41 - Lez

\* : SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE





# LA COOPÉRATION internationale

64

*c'est le nombre de projets de coopération décentralisée soutenus par l'agence en 2012, et autant de nouveaux accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays du Sud. L'Afrique francophone (61 %) et la Méditerranée (23 %) continuent d'attirer la majorité des aides de l'agence.*

3,7 M€  
d'aides

*accordés en 2012 (soit 18 fois plus qu'en 2009). A 0,8 % de ses recettes pour la coopération internationale l'agence talonne le 1 % permis par la loi Oudin-Santini de 2005 (loi qui a ouvert le droit à la coopération décentralisée aux collectivités).*

450 000  
personnes de +

*ont désormais accès à l'eau et à l'assainissement grâce à l'aide à la coopération décentralisée de l'agence en 2012.*

## LE BOOM DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE se confirme

### Fait nouveau, les collectivités françaises qui s'engagent sont de plus en plus petites

En 2012, les aides de l'agence ont encore augmenté de 37 % par rapport à 2011 et plus de 110 collectivités sont désormais engagées dans la solidarité internationale avec le soutien de l'agence. Un budget modeste suffit déjà à faire beaucoup de bien, quand on sait que 9800 personnes meurent chaque jour du manque d'accès à l'eau et à l'assainissement. Du coup, la solidarité internationale attire maintenant des collectivités de plus en plus petites.

Autre temps fort de 2012, l'Agence de bassin Hydraulique de Souss Massa et Drâa a finalisé avec l'agence de l'eau le premier Schéma d'aménagement et de gestion intégrée des eaux du Maroc, sur le bassin de l'Arghane. Il débouchera sur de nouveaux projets de coopération décentralisée pour l'alimentation en eau et assainissement de cette région quasi désertique.

#### Collectivités de France, engagez-vous :

- > 1 euro investi vaut 5 euros grâce aux co-financements. L'agence de l'eau finance jusqu'à 50 % les travaux et 80 % les études préalables, les projets d'amélioration de la gouvernance de l'eau ou la gestion des ressources en eau.
- > 70 % des Français<sup>(1)</sup> soutiennent la coopération décentralisée (loi Oudin-Santini)

(1) Selon le baromètre national d'opinion des Français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, réalisé par l'Ifop en 2011 pour le ministère de l'Ecologie, les agences de l'eau et l'Onema.



### La loi Oudin/Santini

Depuis 2005, la loi Oudin/Santini autorise les collectivités locales et les agences de l'eau à financer des actions de coopération et de solidarité internationales notamment pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans des pays en voie de développement.

L'aide de l'agence finance jusqu'à 50 % du coût total des travaux (80 % en cas d'études préalables aux travaux et de projets d'amélioration de la gouvernance de l'eau).



**Loïc Fauchon, président honoraire du Conseil mondial de l'eau, P-dg de la Société des eaux de Marseille (SEM) et président fondateur de l'association humanitaire Transsahara.**

## Loïc Fauchon

### *Des solutions pour l'accès à l'eau et à l'assainissement*

Des avancées fortes et significatives ont été obtenues lors du 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau. Il a rassemblé plus de 20 000 délégués venus de 173 pays et enregistré près de 1400 solutions de toutes natures, susceptibles d'apporter des réponses à tous ceux qui à travers le monde, sont encore privés d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ce fut aussi un Forum politique, où une quinzaine de chefs d'Etats

et de gouvernements, 140 délégations ministérielles et près de 700 parlementaires ou élus locaux ont formulé des engagements.

Outre son importante contribution financière, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse y a largement participé, à travers toute une série d'évènements labellisés par le comité international d'organisation. Elle a également alimenté la plateforme

des solutions et fortement porté dans les débats les enjeux de coopération décentralisée.

Je me réjouis enfin de l'engagement des agences de l'eau d'octroyer, d'ici 2015, 1% de leurs ressources financières à des actions de coopération internationale, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. C'est grâce à ce type de dispositions que le droit à l'eau trouvera sa pleine concrétisation.



**Christèle Pernet, présidente de l'association « Les Puits du désert ».**

## Christèle Pernet

### *Son combat pour les Touaregs du Nord Niger*

Depuis 2006, notre association est engagée aux côtés des populations Touaregs du nord du Niger. En collaboration avec Tidène, une ONG locale, et la Régie des eaux de Grenoble, nous leur apportons une aide technique et financière pour la construction et le forage de puits. L'accès à l'eau est un préalable : sans elle, il n'est même pas question de santé, d'éducation, d'agriculture ou d'élevage. Depuis 2006, nous nous sommes fixés comme mission la recherche de

financements auprès de donateurs privés et publics, dont l'agence de l'eau : son appui financier a permis la construction de 10 puits pastoraux, depuis 2011.

L'instabilité politique de la région a eu des conséquences désastreuses pour les populations : le tourisme, qui représentait 80 % de l'activité économique locale, s'est effondré. Les ONG internationales sont également parties. Nous sommes les seuls encore



présents au nord du Niger grâce à Tidène, notre partenaire sur place. L'ONG nous informe des besoins de la population et contrôle le suivi des travaux. Nous pouvons ainsi poursuivre la construction des puits et fournir du travail aux entreprises locales.

# LA CONNAISSANCE



## LE CLIMAT CHANGE : l'agence chasse le gaspillage



► 300 personnes sont venues échanger à Lyon en septembre 2012 sur les résultats de cette nouvelle synthèse des connaissances sur le changement climatique dans notre territoire.

L'agence de l'eau a publié en septembre 2012 une synthèse des connaissances sur les impacts du changement climatique sur l'eau et les milieux aquatiques : la durée d'enneigement chuterait de moitié au sud des Alpes dès 2030, le débit du Rhône de 30 % l'été en 2050 et les précipitations pourraient baisser de 60 % en 2080 l'été au bord de la Méditerranée, l'un des points chauds du globe. On mesure toute la vulnérabilité des activités humaines, des stations de ski au refroidissement industriel.

Au-delà l'agence prépare pour 2013 un plan de bassin d'adaptation au changement climatique. Il commencera par l'élaboration de cartes de vulnérabilité de nos territoires de Rhône-Méditerranée pour l'agriculture, la ressource en eau, les activités liées à la neige et la biodiversité.

POINT DE VUE



**Hervé Le Treut,**  
climatologue à  
l'Université Pierre et  
Marie Curie, directeur de  
l'Institut Pierre Simon  
Laplace et membre de  
l'Académie des Sciences.

Hervé Le Treut

*Il est maintenant indéniable que le climat change.*

Ce changement est cohérent avec ce que nous disent les modèles climatiques en réponse à l'augmentation des gaz à effets de serre. Certains phénomènes sont d'ores et déjà visibles, tels que l'augmentation de la température de surface ou la montée du niveau de la mer. Les scientifiques cherchent maintenant à déterminer quelle sera l'ampleur du phénomène dans le futur. L'évolution des précipitations ou des écoulements, qu'il s'agisse d'eau de surface ou souterraine, est particulièrement difficile à anticiper. Mais cette part d'incertitude ne fait qu'augmenter les risques à venir et, compte tenu de l'ampleur des mutations attendues, les incidences du changement climatique méritent une attention particulière de la part des décideurs et gestionnaires du domaine de l'eau.

J'ai présidé un Collège scientifique pour le plan bassin d'adaptation au changement climatique Rhône-Méditerranée-Corse. Nous avons souligné que les évolutions décrites par les scientifiques doivent être prises en compte en respectant l'urgence mais aussi la complexité. La science fournit des outils de compréhension des phénomènes attendus et de leur ampleur. Mais pour planifier des stratégies d'adaptation en réponse aux effets du changement climatique, il faut associer les futurs possibles auxquels nous sommes confrontés à la vulnérabilité d'un territoire ou d'un usage. C'est le travail entrepris sur les cartes de vulnérabilité pour le bassin Rhône-Méditerranée.

Téléchargez l'appli  
qualité rivière



La nouvelle application  
mobile de l'agence  
de l'eau pour connaître  
la qualité des rivières.

Pour la première fois en France, les données sur la qualité des eaux des rivières de Rhône-Méditerranée et de Corse peuvent être consultées sur le terrain, au bord de la rivière. Cette «appli» smartphone est ouverte au public depuis mars 2013. Tout citoyen, baigneur, kayakiste ou même élu peut maintenant connaître l'état de la rivière près de chez lui, de son lieu de vacances, ou de toute commune située sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

## L'ÉTAT DES EAUX maintenant sur smartphone

**La moitié des cours d'eau sont en bon état écologique.** Cela reste éloigné de l'objectif de 66 % de cours d'eau en bon état du Grenelle de l'environnement.

**L'artificialisation des rivières et les prélèvements abusifs ressortent très forts dans les causes de déclassement des rivières.** 60 % des rivières de Rhône-Méditerranée et 20 % de celles de Corse sont affectées. Des modifications du débit sont constatées sur le tiers des cours d'eau, pour 20 % d'entre eux à cause des prélèvements d'eau. Les seuils et barrages, les ouvrages enserrant les cours d'eau (digues, enrochement des berges,...), affectent la moitié des rivières. Ces dégradations ne permettent plus un développement normal de la vie aquatique. Par exemple, la vie piscicole est fragilisée par le cloisonnement des milieux et la dégradation des habitats.

## Pesticides dans les rivières et les eaux souterraines : la situation stagne

40 % des cours d'eau et 20 % des nappes souterraines sont contaminées par les pesticides. Le glyphosate est présent dans les trois quarts des cours d'eau suivis au titre des pesticides. Hélas les substances interdites depuis 10 ans ou plus, notamment de la famille des triazines, perdurent : on en retrouve 49 différentes dans les cours d'eau et 20 dans les eaux souterraines. Ces substances se retrouvent principalement sur le bassin de la Saône, la moyenne et basse vallée du Rhône et en Languedoc-Roussillon.

Le rapport « Etat des eaux – édition de mars 2013 » est téléchargeable sur [www.eaurmc.fr/etateaux](http://www.eaurmc.fr/etateaux)

► En 2012, l'agence a repris la production des données hydrobiologiques préalablement sous-traitées par les DREAL. Elle assure aujourd'hui, sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, plus des ¾ des suivis hydrobiologiques (invertébrés aquatiques, microalgues, plantes aquatiques...). Ces données, complétées par 3 millions d'analyses physicochimiques réalisées par an, permettent d'évaluer l'état des cours d'eau, plans d'eau et eaux souterraines.





# LES RESSOURCES **de l'agence**

Plafond d'ETPT :

386,80

Taux de consommation  
des ETPT :

99,5%

Prévisions budgétaires :  
réalisées à

97,6%

Mobilités professionnelles :

11

Budget formation :

438,6 k€

(37% formations collectives,  
63% formations individuelles)

## FAVORISER LA MOBILITÉ ET LA FORMATION pour s'appuyer sur les forces existantes

Dans un contexte général de diminution de ses effectifs, l'agence est parvenue à maintenir un nombre de postes ouverts relativement stable en 2012 (27, contre 28 en 2011). Pour plus de la moitié de ces appels à candidature, l'agence a adopté une politique privilégiant des mouvements de mobilité interne. Pour autant, si la mobilité géographique demeure faible, les mouvements entre services ou directions s'accroissent, pouvant donner lieu à des promotions de catégorie (5 en 2012, contre 2 en 2011).

Par ailleurs, les formations collectives restent un levier important permettant la montée en compétence des effectifs sur les axes stratégiques de l'agence. A titre d'exemple, des formations ont été proposées aux équipes d'intervention pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle du programme « Sauvons l'eau ! » sur le terrain, portant notamment sur le budget et le financement des collectivités. L'ensemble des encadrants de l'agence a également suivi un programme de formation dédié au management afin d'acquérir une culture commune, tant en matière de communication que de maîtrise des outils du management.

### L'agence et la responsabilité environnementale

**Le système de management environnemental mis en place en 2012 a permis à l'agence de se voir attribuer en fin d'année le certificat ISO 14001.** Parallèlement, le 1<sup>er</sup> bilan de gaz à effet de serre a été réalisé et publié sur Internet. Ces deux démarches permettent de mettre en lumière et de formaliser plusieurs objectifs environnementaux engagés par l'agence depuis de nombreuses années, notamment en matière de réduction de la consommation de papier et d'électricité, de réduction des émissions de gaz à effet de serre lors des trajets professionnels, ou encore d'augmentation des achats alimentaires certifiés AB.

TÉMOIGNAGE



Jean-Pierre Nicol,  
délégué à l'audit interne.

### Jean-Pierre Nicol

Avec les objectifs de son programme « Sauvons l'eau ! » et les réductions de moyens à venir, l'agence doit évoluer. Notre démarche de projet d'établissement est une démarche de bon sens : cela consiste à mobiliser l'intelligence collective pour faire émerger des solutions et faire mieux avec moins dans les 3 à 5 ans qui viennent. Près du tiers des agents, réparti en 11 ateliers, participe à cette réflexion. J'ai été frappé par l'intérêt des échanges, l'absence de langue de bois, la capacité à regarder la réalité en face, à proposer.

# L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse



L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en oeuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques** : construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'Etat sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et de Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé : **sauver l'eau !**

## Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07 • Tél. 04 72 71 26 00

## Délégation régionale Rhône-Alpes

14 rue Jonas Salk 69363 LYON CEDEX 07 • Tél. 04 72 76 19 00

## Délégation régionale de Besançon

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON • Tél. 04 26 22 31 00

## Délégation régionale PACA & Corse

Le Noailles - 62, la Canebière 13001 MARSEILLE • Tél. 04 26 22 30 00

## Délégation régionale de Montpellier

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549  
34961 MONTPELLIER Cedex 2 • Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur le site [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

